

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 20
Absents : 6
- dont suppléé : 0
- dont représentés : 4
Votants : 24
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 1
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 004-200072304-20200929-D2020123-DE

Délibération n°2020/123

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVUSP POUR SIEGER A LA COMMISSION SRADDET.

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°19-336 du 26 juin 2019 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;

VU la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires après consultation et enquête publique ;

VU l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU la délibération n°19-603 du 16 octobre 2019 abrogeant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant de la CCVUSP pour siéger à la commission du SRADDET ;

CONSIDERANT la candidature de M. Yvan BOUGUYON ;

Après un vote à main levée,

A la majorité des membres présents, M. Louis Gabriel GARNIER s'étant prononcé contre.

- **DESIGNE** M. Yvan BOUGUYON en tant que représentant de la CCVUSP pour siéger à la commission SRADDET.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

